

Bonjour à toutes et à tous,

Vous trouverez ci-dessous notre communication du dernier trimestre 2019.

Pour rappel, notre droit à la communication est strictement encadré et se limite à 3 envois par an. Un nombre très insuffisant pour vous accompagner au quotidien. **Pour rester informé régulièrement, une seule solution : nous communiquer une adresse mail.** Pour cela, renseignez simplement le formulaire accessible via le lien suivant :



http://eepurl.com/Oge_z

Ça va de soi mais ça va mieux en le disant : l'inscription est **gratuite, anonyme** et **résiliable** à tout moment

Bienvenue à notre nouvelle DRH

Nous ne pouvons démarrer ce courrier sans adresser tous nos vœux de réussite à notre nouvelle DRH, à fortiori lorsqu'on l'entend dire qu'elle entend tirer profit de l'enquête Great Place To Work pour identifier des leviers d'action.

A la Cfdt, on est plutôt sympa, aussi nous allons faciliter son intégration en lui livrant l'enseignement principal des dernières enquêtes : [la préoccupation numéro 1 des salariés concerne le partage des bénéfices](#), ce qui n'est pas vraiment étonnant dans une société dont personne ne se souvient à quoi ressemble la participation ou l'intéressement.

Alors chiche, on écoute vraiment la parole des salariés cette fois-ci ? N'hésitez pas Mme la DRH, étonnez-nous, c'est dans les premiers mois qu'il convient de se différencier !

La rubrique « poil à gratter »



On dit notre Directeur très sensible aux différents « irritants » qui perturbent la douce vie des salariés Modis.

C'est l'occasion pour nous de créer une nouvelle rubrique qui regroupe les sujets qui, avec un minimum de bon sens, de moyens et de bonne volonté, pourraient facilement améliorer notre vie professionnelle.

Voici donc notre liste du moment :

- I. L'absence de mise à jour d'un ordre de mission par un manager qui a pour conséquence de voir le **consultant privé de titre restaurant** pour un mois complet. [Nous remontons depuis des années cette anomalie](#), et force est de constater que le problème perdure et que la Direction s'accommode fort bien de cette injustice.



- II. Des injonctions contradictoires relatives à la sécurité informatique. En effet, **la plupart des consultants Modis ne sont pas équipés d'une clé sécurisée**, et utilisent donc des dispositifs de stockage personnel, souvent non sécurisés. [Nous avons alerté la direction par lettre ouverte de ce problème](#), sans recevoir de réponse satisfaisante à ce jour.

- III. **L'accès à la messagerie d'entreprise** est pénible pour de nombreux consultants. Du fait de la **double authentification**, ceux-ci se trouvent systématiquement obligés d'entrer un code envoyé sur leur téléphone portable, et ceci à chaque fois qu'ils tentent de se connecter à leur messagerie Modis. **Une mesure complètement disproportionnée**, alors que les grands acteurs du secteur n'effectuent cette vérification que lors de la connexion depuis un nouveau périphérique.



- IV. Si nous saluons [la participation de la société aux frais d'abonnement portable](#) de ses salariés, nous regrettons que les **modalités de remboursement obligent à faire une note de frais mensuelle, pour un montant souvent dérisoire**. Du coup, de nombreux salariés renoncent à profiter de ce droit, ce qui est regrettable. Pourquoi ne pas permettre de faire une note de frais à fréquence trimestrielle, voire davantage ?

Et vous, qu'est-ce qui vous énerve, vous chagrine ou vous déçoit ?

Aidez-nous à améliorer les conditions de vie au travail chez Modis en nous remontant vos petits et gros tracas quotidiens.

Mise en place du Conseil Social et Economique (CSE)

D'ici fin 2019 au plus tard, s'en sera fini des Délégués du Personnel, du CHSCT et du CE. Toutes ces instances seront fusionnées dans le CSE, et **de nouvelles élections seront organisées aux mois de novembre et décembre** pour élire vos futurs représentants.

Les négociations définissant les détails de cette nouvelle instance et les modalités de l'élection ont démarré, et dureront jusqu'à l'automne. [La rubrique Election de notre blog](#) vous tiendra au courant de leur déroulement au fur et à mesure.



CSE :
48 membres
(titulaires et suppléants)

2 Employés
12 Agents de maitrise
34 Cadres

Et si vous participez à l'aventure ?

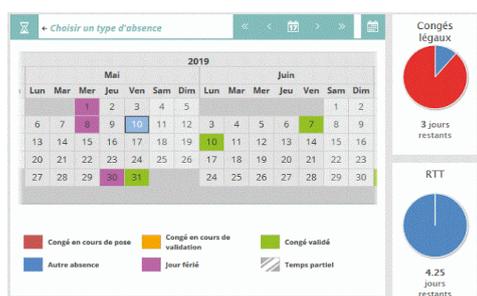
Les prérogatives du CSE seront vastes et en fonction de leurs intérêts, ses élus se spécialiseront probablement sur quelques-unes des missions suivantes :

- Relayer l'expression collective des salariés
- Analyser les résultats économiques et financiers
- Faire appliquer le droit du travail et défendre les salariés
- Donner son avis sur la politique de Formations
- Organiser des Activités Sociaux Culturelles
- Préserver la Santé et la Sécurité

Contactez-nous dès à présent si vous souhaitez profiter de cette occasion unique pour vous y présenter et assurer la représentation de vos collègues, de votre agence.

Nous avons les moyens de vous accompagner dans cette aventure passionnante, et nous avons besoin de vous pour **représenter au mieux l'ensemble des salariés Modis.**

Résultat du QUIZZ sur les congés



Le quizz SMART-RH de notre dernier courrier a permis de démontrer que cet outil n'est surement pas aussi SMART que son nom le laisse entendre. En effet,

90% de ceux qui ont répondu sont tombés dans le piège...

...d'un outil pas très adapté aux spécificités de notre branche professionnelle.

Pour être incollable sur les congés chez Modis, (re)lisez : [SMART-RH est-il vraiment SMART?](#)

QUEL SALARIE ETES-VOUS ?

Êtes-vous toujours contre, négociateur né ou rôleur professionnel ?

Laissez-vous les autres décider de votre destin ou souhaitez-vous-y participer directement ?

Préférez-vous un monde individualiste ou solidaire ?

Le petit questionnaire que nous vous proposons révélera peut-être chez vous une prédisposition à devenir candidat(e) Cfdt pour les élections qui approchent.



Le monde d'aujourd'hui n'a jamais été aussi incertain. Vous vous dites :

- « De toute façon, tout est foutu. »
- « L'union fait la force. »
- ▲ « Vous ne comptez que sur vous-même pour vous en sortir. »

Vous avez un doute sur une question relative au respect de vos droits :

- Vous gardez vos questions, on ne sait jamais, ça pourrait vous retomber dessus...
- Vous préférez disposer d'un avis neutre et expérimenté qui vous donnera des « billes » sur la meilleure façon de régler la situation.
- ▲ Vous appelez directement votre n+1 qui vous apporte toujours des réponses claires, limpides et désintéressées.

Vous n'êtes pas satisfait de la politique salariale / de formation / des conditions de travail chez Modis

- Vous rôlez pendant des heures avec vos collègues devant la machine à café.
- Vous formulez des revendications concrètes et allez les présenter à ceux qui ont le pouvoir de faire évoluer la situation.
- ▲ Vous faites confiance à la Direction pour lire dans vos pensées et modifier sa politique en conséquence.

Les syndicats pour vous ça sert à :

- Bloquer tout projet de réforme, quitte à bloquer la société.
- Être une force de proposition et de transformation de la société pour aller vers plus de justice sociale
- ▲ Rien, si ce n'est empêcher les honnêtes chefs d'entreprise d'exploiter tout le potentiel de leurs salariés corvéables et dévoués.

Faites vos comptes

Vous avez une majorité de ■ : vous avez une vision bien pessimiste de l'avenir et ne semblez pas croire à la possibilité que nous avons tous d'infléchir notre destin. Dommage, heureusement que d'autres s'engagent !

Vous avez une majorité de ▲ : votre confiance aveugle dans la Direction vous fait oublier qu'elle sait briser ceux dont elle n'a plus besoin. Si toutefois vous aviez un jour besoin d'un coup de main, on sera tout de même là pour vous.

Vous avez une majorité de ● : vous pensez que chacun d'entre nous peut contribuer à améliorer le quotidien et que la recherche de solutions collectives est préférable à l'individualisme forcené. Vous avez sûrement beaucoup de questions à nous poser avant d'envisager de vous présenter, aussi nous vous invitons à nous contacter.

IDEES REÇUES SUR LES ELECTIONS

Si je me présente, je peux faire une croix sur ma carrière.

Rien n'est plus faux. Nos élus exercent à divers niveaux de responsabilités, du technicien/ingénieur d'étude au responsable de projet. Nous avons à cœur de veiller à ce qu'aucun d'entre nous ne soit victime d'une quelconque discrimination liée à l'exercice de son mandat et nous avons de multiples exemples d'élus dont la carrière a progressé pendant leur mandat.



Le droit du travail c'est trop compliqué pour moi

Il est vrai que c'est parfois compliqué. Cependant, chaque élu bénéficie d'une formation lui donnant les bases pour exercer son mandat. Ensuite, dès qu'il a une question, il peut se tourner vers d'autres élus plus expérimentés, son syndicat ainsi que les experts qui conseillent les élus.

Aucun d'entre nous n'a une formation de juriste, nous avons tous appris sur le tas.



Je n'aurais pas le temps pour m'impliquer dans un mandat

Tous les élus ont aussi leurs hobbies et occupations extra-professionnelles, heureusement. C'est pour ça que **les élus disposent d'heures de délégation** pour exercer leurs mandats sur leurs heures de travail habituelles. Ainsi un élu au CSE dispose de 26h par mois, qu'il peut utiliser entièrement ou partager avec un suppléant.



Ça ne sert à rien que je me présente, je ne compte pas faire carrière chez Modis

Effectivement, avec une ancienneté moyenne inférieure à 5 ans, nombre d'entre nous ne font que passer dans notre société. Est-ce une raison pour ne pas profiter de ces années pour s'engager ? Si nous ne sommes pas capables de faire évoluer les choses ici et maintenant, quelles certitudes avons-nous de trouver mieux ailleurs et qu'allons-nous laisser à ceux qui nous suivront ?



Je suis tout seul

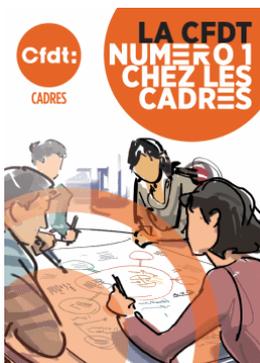
C'est peut-être vrai sur votre lieu de mission, mais nous sommes présents sur la plupart des agences MODIS. Contactez-nous, vous serez sûrement surpris de constater que d'autres salariés de votre agence seront heureux de vous voir les rejoindre !

Pourquoi rejoindre la Cfdt ?

La Cfdt, c'est aujourd'hui en France :

- La 1^{ère} organisation syndicale.
- 1^{ère} organisation syndicale dans la branche des bureaux d'étude.
- 1^{ère} enfin chez les cadres.

Rejoindre la Cfdt, c'est donc rejoindre une famille de plus de 600 000 adhérents, en mesure de vous accompagner tout au long de votre carrière.



Au final, le premier critère à évaluer pour vous présenter, c'est votre MOTIVATION à représenter vos collègues dans un état d'esprit franc et constructif !

Rejoignez le 1^{er} syndicat de France

Rejoindre la CFDT, c'est choisir un syndicat responsable, efficace, démocratique et ambitieux, dans lequel vous avez toute votre place pour devenir acteur de votre travail et de votre vie professionnelle.

Être adhérent à la CFDT, pour vous, c'est la garantie d'être respecté, écouté, défendu.

Toute la CFDT s'engage à vos côtés, que ce soit sur votre lieu de travail ou par l'intermédiaire de nos services aux adhérents.

Accueillir un nouvel adhérent, pour nous, c'est être en capacité de peser plus, car des adhérents plus nombreux font un syndicat plus fort et plus représentatif. Si la CFDT a des ambitions pour tous, avec chacun d'entre vous, elle a une chance de plus de les concrétiser.

Chaque jour, la CFDT agit pour faire reconnaître vos droits et en conquérir de nouveaux.

La cotisation mensuelle est de **0,75 % de votre rémunération nette**.

Elle ouvre droit à un **crédit d'impôt de 66%**.

Quelques exemples :

Pour un salaire <u>net</u> mensuel de	2 000 €,	2 500 €
la cotisation est de	15€,	18,8 €
le cout final après crédit d'impôt est de	5 €.	6,4 €

A ce prix-là, ce serait dommage de s'en passer !

L'adhésion est **anonyme et **résiliable** à tout moment.**

Vous pouvez nous rejoindre pour un **mois, un **an** ou la **vie entière**.**

Nous serons toujours heureux d'avoir fait un bout de chemin à vos côtés.

Pour adhérer, rendez-vous sur :



<https://www.cfdt.fr/portail/adhesion/adherez-en-ligne/vos-informations-jca-221327>

Ou renvoyez-nous le bulletin présent à la fin de ce courrier



Les contacts

	Le blog cfdt-modis.blogspot.fr		Le Représentant de Section Syndicale	
	Courriel cfdt.modis@gmail.com		Vincent P. (Ingénieur d'étude, Tours)	



Nos élus et adhérents sont présents à vos côtés sur la plupart des agences Modis :

Ils vous conseillent, vous défendent, et plus généralement se mobilisent pour l'amélioration des conditions de travail chez Modis. **N'hésitez pas à les solliciter !**

LA CFDT, C'EST TOI, C'EST MOI, C'EST NOUS...

Cfdt:

ÎLE DE FRANCE



SORTEZ DE LA MATRICE!
ADHÉREZ À LA CFDT



BULLETIN D'ADHESION

Rejoignez
le 1^{er} syndicat
de France !

Je soussigné(e) M Mme

Nom Prénom

adhère à la Cfdt.

Date de naissance

Coordonnées personnelles

N° et voie

Code Postal

Ville

Téléphone

Courriel

@

Informations professionnelles

Société MODIS

Agence

Fonction

Statut Employé ETAM Cadre

Calcul de la cotisation

0,75 % de la rémunération nette imposable

ouvre droit à un **crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation**

Rémunération
mensuelle nette
imposable *

€

(avant prélèvement à la source)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique de
mandat

(à compléter par le syndicat)

Type de paiement **Récurrent**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CRÉANCIER : CFDT

ICS : FR88ZZZ254894

Coordonnées du
syndicat (à compléter
par le syndicat)

Nom du titulaire du
compte à débiter :

IBAN du compte à
débiter

Fait à

Date

Signature

Bulletin à renvoyer à l'adresse cfdt.modis@gmail.com

Mentions légales : Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion à la CFDT. La base légale de traitement est l'intérêt légitime car ces données permettent de fournir à l'adhérent des informations professionnelles, syndicales ou des services liés à son adhésion. **Ces données sont à usage exclusif de la CFDT et ne sont pas communiquées à des tiers**, ni commercialisées. Elles sont enregistrées sur le référentiel national CFDT, conservées par le syndicat en charge de leur traitement et gardées 5 ans en archives intermédiaires après le départ de l'adhérent puis supprimées définitivement. Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de ses données qu'il peut exercer à tout moment aux coordonnées précisées sur ce bulletin d'adhésion ou dans son espace en ligne. Si elles ne sont pas satisfaites du traitement de leur demande, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

L'adhésion à la CFDT ouvre à ses adhérents un accès en ligne, accessible sur <https://monespace.cfdt.fr>. Après avoir activé son compte l'adhérent peut notamment modifier ses informations personnelles et contacter son syndicat CFDT.